

Demain, vendredi, réunion de la commission de réorganisation de l'armée, de la sous-commission des subsistances, de la commission relative à la répression de l'ivresse.

Les députés des colonies se sont réunis hier dans un des bureaux de l'Assemblée. Cette réunion avait pour objet de faire connaître au nouveau député de la Guyanne les entretiens que la députation avait eus avec le ministre de la marine et des colonies relativement au projet de loi organique de colonies, préparé par le gouvernement. Il a été décidé qu'un contre-projet serait présenté. Le gouvernement règle les attributions des conseils généraux, la députation voudrait que ce projet fût une véritable loi organique réglant d'une manière définitive la constitution politique et administrative des colonies.

Tout ce que nous apprenons, dit la Gazette de France, des intentions de M. Thiers, nous laisse croire qu'il n'est pas disposé à rendre leur parole aux princes d'Orléans. Les confidents prétendent que si M. Thiers se montre inflexible, ils conseilleront aux princes de passer outre, et de s'en rapporter à la Chambre.

On lit dans la Patrie : « Il est avéré aujourd'hui que M. Thiers a prolongé sa présence lundi à l'Assemblée où il n'avait que faire, dans l'unique dessein de surveiller l'arrivée des princes. Il était résolu, le cas échéant, à monter à la tribune et à les interpellé directement sur leur audace. Il aurait même dit à quelques amis qui s'évertuaient à le modérer : « Eh bien ! si le fait, que l'Assemblée choisisse ! Eux ou moi ! »

Le gouvernement avait consulté les préfets sur l'état de l'opinion publique et sur l'accueil qui serait fait à certaines mesures politiques de la plus haute importance; c'est sur la réponse favorable de ses agents, que M. Thiers avait d'abord préparé son message. S'il faut en croire la Presse, la majorité des députés, de retour à Versailles, a rapporté des impressions toutes différentes, et le cabinet lui-même s'est divisé sous l'influence de ce double courant.

#### LA DEMOCRATIE ET M. RENAN.

M. Ernest Renan va publier un livre intitulé : *La réforme intellectuelle*. Nous en détachons, en épreuves, quelques pages éloquentes dans lesquelles la démocratie et le suffrage universel sont sévèrement jugés :

« Il est injuste, disons-le encore, de rejeter toutes ces fautes sur le compte du dernier régime, et un des tours les plus dangereux que pourrait prendre l'ambour-propre national serait de s'imaginer que nos malheurs n'ont eu pour cause que les fautes de Napoléon III, si bien que, Napoléon III, une fois écarté, la victoire et le bonheur devraient nous revenir. La vérité est que toutes nos faiblesses eurent une racine plus profonde, une racine qui n'a nullement disparu, la démocratie mal entendue. Un pays démocratique ne peut être bien gouverné, bien administré, bien reconstruit. La raison en est simple. Le gouvernement, l'administration, le commandement sont dans une société le résultat d'une élection qui tire de la masse un certain nombre d'individus qui gouvernent, administrent, commandent. Cette sélection peut se faire de quatre manières qui ont été appliquées tantôt isolément, tantôt concurremment dans diverses sociétés : 1° par la naissance; 2° par le tirage au sort; 3° par l'élection populaire; 4° par les examens et les concours.

Le tirage au sort n'a guère été appliqué qu'à Athènes et à Florence, c'est-à-dire dans les deux seules villes où il y ait un peuple d'aristocrates, un peuple donné par son histoire, au milieu des plus étranges écarts, le plus fin et le plus charmant spectacle. Il est clair que dans nos sociétés, qui ressemblent à de

vastes Scythies, au milieu desquelles les cours, les grandes villes, les universités représentent des espèces de colonies grecques, un tel mode d'élection amènerait des résultats absurdes; il n'est pas besoin de s'y arrêter.

« Le système des examens et des concours n'a été appliqué en grand qu'en Chine. Il y a produit une sénilité générale et incurable. Nous avons été nous-mêmes assez loin dans ce sens, et ce n'est pas là une des moindres causes de notre abaissement.

« Le système de l'élection ne peut être pris comme base unique d'un gouvernement. Appliqué au commandement militaire, en particulier, l'élection est une sorte de contradiction, la négation même du commandement, puisque, dans les choses militaires, le commandement est absolu; or, l'élu ne commande jamais absolument à son électeur. Appliqué au choix de la personne du souverain, l'élection encourage le charlatanisme, détruit d'avance le prestige de l'élu, l'oblige à s'humilier devant ceux qui doivent lui obéir. A plus forte raison ces objections s'appliquent-elles si le suffrage est universel. Appliqué au choix des députés, le suffrage universel n'amènera jamais, tant qu'il sera direct, que des choix médiocres. Il est impossible d'en faire sortir une Chambre haute, une magistrature, ou même un bon conseil départemental ou municipal. Essentiellement borné, le suffrage universel ne comprend pas la nécessité de la science, la supériorité du noble et du savant. Il ne peut être bon qu'à former un corps de notables, et encore à condition que l'élection se fasse dans une forme que nous spécifierons plus tard.

« Il est incontestable que, s'il allait s'en tenir à un moyen de sélection unique, la naissance vaudrait mieux que l'élection. Le hasard de la naissance est moindre que le hasard du scrutin. La naissance entraîne d'ordinaire des avantages d'éducation et quelquefois une certaine supériorité de race. Quand il s'agit de la désignation du souverain et des chefs militaires, le *critérium* de la naissance s'impose presque nécessairement. Ce *critérium*, après tout, ne blesse que le préjugé français, qui voit dans la fonction une rente à distribuer au fonctionnaire bien plus qu'un devoir public.

« Ce préjugé est l'inverse du vrai principe de gouvernement, lequel ordonne de ne considérer dans le choix du fonctionnaire que le bien de l'Etat, ou, en d'autres termes, la bonne exécution de la fonction. Nul n'a droit à une place, tous ont droit que les places soient bien remplies. Si l'hérédité de certaines fonctions était un gage de bonne gestion, je n'hésiterais pas à conseiller pour ces fonctions l'hérédité.

« On comprend maintenant comment la sélection du commandement, qui, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, s'est faite si remarquablement en France, est maintenant si abaissée, et a pu produire ce corps de gouvernants, de ministres, de députés, de sénateurs, de maréchaux, de généraux, d'administrateurs que nous avons au mois de juillet de l'année dernière, et qu'on peut regarder comme un des plus pauvres personnels d'hommes d'Etat que jamais pays ait vus en fonction. Tout cela venait du suffrage universel, puisque l'empereur, source de toute initiative, et le Corps législatif, seul contre-poids aux initiatives de l'empereur, en venaient. Ce misérable gouvernement n'était bien le résultat de la démocratie; la France l'avait voulu, l'avait tiré de ses entrailles.

« La France du suffrage universel n'en aura jamais de beau ou meilleur. Il serait contre nature qu'une moyenne intellectuelle qui ait atteint à peine celle d'un homme ignorant et borné se fit représenter par un corps de gouvernement éclairé, brillant et fort. D'un tel procédé

de sélection, d'une démocratie aussi mal entendue, ne peut sortir qu'un complet obscurcissement de la conscience d'un pays. Le collège, grand électeur formé par tout le monde est, inférieur au plus médiocre souverain d'autrefois; la cour de Versailles valait mieux pour les choix des fonctionnaires que le suffrage universel d'aujourd'hui; ce suffrage produira un gouvernement inférieur à celui du dix-huitième siècle à ses plus mauvais jours.

« Un pays n'est pas la simple addition des individus qui le composent; c'est une âme, une conscience, une personne, une résultante vivante. Cette âme peut résider en un fort petit nombre d'hommes; il vaudrait mieux que tous pussent y participer; mais ce qui est indispensable, c'est que, par la sélection gouvernementale, se forme une tête qui veille et pense pendant que le reste du pays ne pense pas et ne sent guère. Or, la sélection française est la plus faible de toutes. Avec son suffrage universel non organisé, livré au hasard, la France ne peut avoir qu'une tête sociale sans intelligence ni savoir, sans prestige ni autorité. La France voulait la paix, et elle a si sottement choisi ses mandataires qu'elle a été jetée dans la guerre. La Chambre d'un pays ultra-pacifique a voté d'enthousiasme la guerre fenestre. Quelques bouillards de cartefour, quelques journalistes imprudents ont pu passer pour l'expression de l'opinion de la nation. Il y a en France autant de gens de cœur et de gens d'esprit que dans aucun autre pays; mais tout cela n'est pas en valeur. Un pays qui n'a d'autre organe que le suffrage universel direct est dans son ensemble, quelle que soit la valeur des hommes qu'il possède, un être ignorant, sot, inhabile à trancher sagement une question quelconque.

« Les démocrates se montrent bien sévères pour l'ancien régime, qui amenait souvent au pouvoir des souverains incapables ou méchants. Sûrement les Etats qui font résider la conscience nationale dans une famille royale et son entourage ont des hauts et des bas; mais prenons dans son ensemble la dynastie capétienne, qui a régné près de neuf cents ans; pour quelques périodes de baisse au XIV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup>, au XVIII<sup>e</sup> siècle, quelles admirables séries au XII<sup>e</sup>, au XIII<sup>e</sup>, au XVII<sup>e</sup> siècle, de Louis le Jeune à Philippe le Bel, de Henri IV à la deuxième moitié du règne de Louis XIV ! Il n'y a pas de système électif qui puisse donner une représentation comme celle-là.

« L'homme le plus médiocre est supérieur à la résultante collective qui sort de trente-six millions d'individus, comptant chacun pour une unité. Puisque l'avenir me donnera tort ! Mais on peut craindre qu'avec des ressources infinies de courage, de bonne volonté et même d'intelligence la France ne s'étouffe comme un feu mal disposé. L'égoïsme, source de la démocratie, la jalousie, source de la démocratie, ne feront jamais qu'une société faible, incapable de résister à de puissants voisins. Une société n'est forte qu'à la condition de reconnaître le fait des supériorités naturelles, lesquelles, au fond se réduisent à une seule, celle de la naissance, puisque la supériorité intellectuelle et morale n'est elle-même que la supériorité d'un germe de vie éclos dans des conditions particulièrement favorisées.

ERNEST RENAN.

#### Informations-Nouvelles

On lit dans le Soir : « Quoiqu'on ne parle plus de l'entente des puissances au sujet des mesures exceptionnelles qu'elles songent à prendre contre l'Internationale, nous croyons savoir que l'entente existe en principe.

« M. de Beust aurait traité cette question avec M. Thiers à son passage à Versailles, et voici ce qui aurait été convenu, avec l'ac-

quiescement des représentants des principaux Etats européens :

« L'Assemblée serait saisie d'un nouveau projet de loi contre l'Association des travailleurs, qui aggraverait la pénalité et punirait les cas d'extradition, etc.

« Une fois cette modification votée, la jurisprudence adoptée par la Chambre française serait le point de départ de conventions internationales qui seraient conclues par toutes les puissances européennes, l'Angleterre exceptée.

« Une écharpe de la Commune ayant appartenu à Raoul-Rigault a été vendue 250 fr.

« C'est décidément le mardi 12 décembre courant, à moins cependant qu'un nouveau contre-ordre ne soit donné juste au moment du départ, que le lord-maire de Londres doit arriver à Paris.

« L'ambassadeur de Chine est parti ce matin pour Lyon où il va visiter les manufactures de soie.

« Les journaux allemands qui affectent de se montrer si scandalisés de l'acquiescement de Tonnelet feraient bien d'abord de s'expliquer sur une affaire antérieure à celle de Tonnelet et qui lui ressemble fort comme on va voir.

« Un habitant de Nemours est assassiné sans provocation aucune par un soldat allemand le 29 janvier dernier. Le premier adjoint écrit le lendemain au commandement prussien, qui s'empresse de répondre, le 30 janvier, que le coupable s'en va. Mais le dit coupable est renvoyé en Allemagne, et, depuis lors, on n'en a plus entendu parler.

« Voilà pour la Gazette de l'Allemagne du Nord une belle occasion de jeter les hauts cris.

« Lord Lyons et le comte Apponyi, sont arrivés hier soir à Paris, venant tous les deux d'Angleterre.

« Le désarmement de la garde nationale du Puy-de-Dôme est commencé depuis hier, il en est de même dans la Vienne.

« L'ordre de désarmement de la garde nationale vient d'être donné dans la Gironde.

« On prépare en ce moment, au ministère de l'Intérieur, un projet de loi destiné à assimiler le traitement des détenus politiques à ce qu'il était sous le second empire.

« On demande Londres, 2 décembre.

« Le prince de Galles a passé une nuit tranquille.

« La diminution des symptômes continue régulièrement.

« D'après le *Siècle*, M. Wolowski doit déposer le projet de loi suivant, relatif à la Banque de France :

Art. 1<sup>er</sup>. — La Banque de France est autorisée à émettre, en dehors de la circulation des billets, fixée à 2,400 millions de francs, une somme de 400 millions de francs en billets de 10 francs et de 5 francs.

Toutes les prescriptions relatives aux billets de la Banque d'une valeur supérieure s'appliqueront aux billets de 5 et 10 francs.

Art. 2. — Le Trésor public remboursera à la Banque de France la somme qui sera le produit d'un emprunt de 600 millions en obligations trentennaires, portant un intérêt annuel de 5 0/0, et dotées de l'amortissement nécessaire pour qu'elles soient rachetées ou remboursées au bout de trente années.

Art. 3. — A partir de la cinquième année révolue depuis l'émission, le Trésor public aura le droit de rembourser au pair tout ou partie des obligations qui n'auraient pas encore été amorties.

Art. 4. — Le remboursement du surplus des avances faites par la Banque de France au Trésor public aura lieu chaque année par dixième.

#### Réception à l'Académie française.

Hier, à deux heures, a eu lieu à l'Académie française, la réception de M. Xavier Marmier, élu en remplacement de M. de Pongerville. M. Cuvillier-Fleury a donné la réplique à M. Marmier. Voici le débat de ces discours :

« J'ai toujours aimé les voyageurs, ceux qui viennent de loin surtout, qui ont beaucoup

vu beaucoup retenu, suivant le mot de notre grand fabuliste, qui ne voyageait guère, et aussi, monsieur, quand l'Académie vous a invité à venir vous asseoir au milieu de nous, ce n'est pas sans un certain plaisir secret que je me suis vu appelé par elle à l'honneur de marquer la place où vous deviez vous asseoir un instant entre deux voyageurs. Puis, appréciant les mérites de l'écrivain, M. Cuvillier-Fleury, s'exprime ainsi : « Le mérite de vos livres, c'est la vérité. La sincérité est votre maîtresse. Vous y sacrifiez parfois jusqu'à l'abnégation, laissant à d'autres primes plus populaires l'entraînement de leurs impressions. Vous n'entraînez pas votre lecteur : vous le guidez, seulement, quand vous l'avez. Vous aimez le merveilleux, celui qui s'offre naturellement à vous, dans les légendes locales, dont vous êtes friand. Tel est votre honnête mérite, Monsieur, et grand est l'utilité de vos écrits, qui, dans leur genre, sont des classiques. Ils sont certainement les plus utiles de nos jours, et vous avez sans en tirer un livre.

« Vous n'avez pas fait un livre sans donner à votre lecteur le désir de lire après vous le voyage.

M. CONSTANT MOISAND.

Nous annonçons, il y a peu de jours, la perte si regrettable que venait de faire la presse départementale dans la personne de M. Constant Moisand, propriétaire du *Moniteur de l'Orne*. L'honorable M. D. Père, directeur du *Journal de Poissy*, publié aujourd'hui sur la vie et les qualités de son ancien confrère, une notice qui exprime trop bien nos propres sentiments et ceux des nombreux amis de M. Moisand, pour que nous ne nous exprimions pas à son égard les plus sympathiques passages.

Hier, dimanche, dit M. D. Père, la ville de Beauvais s'est réveillée sous l'impression d'une douleur et de tristesse nouvelle, qui s'est répandue comme un coup de foudre. M. Constant Moisand, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien membre du tribunal, de commerce, délégué cantonal, a succombé, à l'âge de 49 ans, dans la nuit de samedi à dimanche, sans que rien ait pu prévoir une fin si prochaine.

« Il rentrait chez lui à onze heures, après avoir passé la soirée chez un ami; à peine était-il couché, qu'il sentit un mal inconnu l'envahir, il demanda un verre d'eau puis, comme s'il eût voulu lutter contre la mort, qu'il voyait venir et qui l'étouffait, dans son lit, il se leva, et se mit sur son escarpin, se débattant les mots : « un poëte, un médecin ». M. D. Père arriva à temps pour lui donner les dernières consolations. Il était trop tard quand vint le docteur Bourgeois. M. Moisand n'était plus.

M. Moisand parvint à une situation importante, était devenu, dans notre département, une véritable personnalité. Durant de ses œuvres, il avait écrit, il y a plus de vingt ans, le *Moniteur de l'Orne*. Ses débuts dans la carrière de journaliste furent pénibles; mais ses efforts et sa persévérance finirent par triompher des difficultés, et lui assurèrent le succès. Grâce à son activité incessante, à son intelligence remarquable des affaires, à ses nombreuses relations, à son amour de l'ordre, il avait su élever son industrie à un degré de prospérité que la presse départementale et provinciale ne possédait pas.

« Ce qu'on ne saurait trop louer en lui, c'est qu'il n'est constamment monté l'un des plus formidables défenseurs de l'ordre, il luttait intrépidement et toujours pour en assurer le maintien.

« La mort si affreuse de notre confrère est un deuil pour la presse départementale, qui l'avait choisi à plusieurs reprises comme son représentant pour soutenir les intérêts des imprimeurs et des journaux départementaux, que semblait menacer la nouvelle loi sur la presse.

« M. Moisand était laborieux, il était servi par des aptitudes remarquables et des connaissances variées dont il fit preuve dans sa carrière de journaliste. Son ardeur dans la lutte a pu lui créer des adversaires, mais son caractère bienveillant ne donnait pas accès à la rancune.

« Ses confrères le regretteront, parce qu'il était un guide sûr et versé dans la pratique de leurs devoirs personnels.

« J'ai toujours aimé les voyageurs, ceux qui viennent de loin surtout, qui ont beaucoup

« Grimé je ne vous comprendrais pas tout de suite, mon père me donna quelques explications qui me firent entrevoir la triste vérité.

« Les étrangers étaient jaloux de notre bravoure, depuis qu'ils nous faiblesse numérique ne nous rendait plus un appui très utile pour eux.

« Ils pensent aussi que lorsqu'il faut aller à l'étranger, on ne peut pas aller en France, notre présence au milieu de leurs armées rendrait les conditions du vainqueur plus dures.

Nous paierons, cher, mon enfant, le malheur d'avoir appelé à notre secours les éternels ennemis de notre patrie, continua mon père avec un profond sentiment d'amertume. Pourquoi faut-il, ajouta-t-il encore, que le sort ne nous ait permis de choisir qu'entre le pacte avec l'étranger et le bourreau ? Ah ! je crains que nous n'ayons pas pris la meilleure part !

« Ne pouvant lui rendre du calme par mes raisonnements, je cherchai à le consoler par mes caresses, mais le seul résultat que j'obtins fut de le voir pleurer en me serrant contre son cœur, comme il avait pleuré quelques minutes auparavant en embrassant Hélène.

« Je cherchais de nouveau un asile pour vous, me dit-il, d'une voix entrecoupée de sanglots. Il faudra nous séparer encore, mes pauvres enfants ! Si du moins ce sacrifice pouvait assurer notre réunion plus tard.

« Il n'a pu dire davantage, car il

que rien n'est plus aisé de se les figurer, pour peu qu'on veuille se placer en esprit dans la situation des personnages qui devaient les ressentir. Dans ce solennel début, Jacques se montra dès le premier abord tout ce qu'il était, c'est-à-dire franc, courageux, ardent et beaucoup plus homme fait que son âge ne le comportait. La lutte qui le soutenait depuis son enfance contre la destinée, l'avait développé au moral autant qu'au physique, de sorte que l'énergie se révélait dans son âme comme dans son extérieur.

Arienne et Vivant avaient revêtu le retour du petit Jacques, et c'était M. de Brancion que la Providence leur envoyait.

Quant à Hélène, dont nous aurons sans doute beaucoup à nous occuper plus tard, ce n'était encore que l'idéal de la plus ravissante petite fille que se puisse imaginer.

Au nombre des projets qui furent discutés entre nos quatre personnages, ceux qui concernaient l'établissement des orphelins dans le manoir de leurs ancêtres, reçurent naturellement une solution immédiate. Jacques, qui avait reconçu en visitant les environs du château, qu'une partie était encore fort habitable, n'en décida pas moins, malgré les protestations d'Arienne et de Vivant, qu'Hélène et lui s'établiraient dans les deux étages de la tour encore vacants. Il choisit le second pour lui, et désigna le troisième pour sa sœur, qui se trouva ainsi dans son logis et celui de la vieille fem-

me de charge. Le rez-de-chaussée devait être converti en salle à manger et en cuisine, ce qui ne demandait que quelques réparations peu coûteuses. Cela décidé, Vivant fut chargé par son jeune maître de chercher le jour même, dans le village de Saint-Révérien, une fille, douce, honnête et pauvre, qui seconderait la bonne vieille Adrienne dans les travaux du ménage, et à laquelle on confierait plus particulièrement le soin de servir la petite Hélène, dont la vivacité réclamait la présence assidue d'une personne plus alerte que la digne femme de charge.

Ce point important réglé, Jacques rappela à ses deux fidèles serviteurs qu'il leur avait promis le récit des principaux événements de son existence aventureuse, depuis le jour où l'appui paternel lui avait manqué.

Il est inutile d'ajouter que les paroles du jeune proscrit furent accueillies avec une vive gratitude et qu'on se disposa à l'écouter religieusement.

Il invita, en termes affectueux, Adrienne et Vivant à prendre place à ses côtés, et il commença ainsi :

« Il y a de cela environ six ans et demi, mon père, qui avait eu deux fois le chagrin d'apprendre que les troupes victorieuses de la République étaient entrées dans les villes où il nous avait placés, pendant que le corps d'armée dont il faisait partie guerroyait aux environs, se détermina, par suite des difficultés qu'il avait eu à vaincre pour nous

rapprocher de lui, à nous confier à la femme d'un chirurgien-major de son régiment, qui ne quittait pas les bagages et les ambulances, toujours à une demi-journée de marche en arrière du quartier-général. Nous n'eûmes d'abord qu'à nous louer de ce nouvel arrangement. Madame Lery, notre protectrice, était la meilleure et la plus dévouée des femmes; puis deux jours ne s'écoulaient jamais sans que mon père vint passer quelques instants avec nous, instants pendant lesquels il paraissait oublier tous ses chagrins. Tenant ma sœur sur ses genoux, il s'adressait plus particulièrement à moi, qui étais assis sur un tabouret à ses pieds, et il nous parlait de ma pauvre mère qu'il voyait dans le ciel, disait-il, et de la France où il espérait nous ramener un jour. Vous ne pouvez vous imaginer, mes bons amis, jusqu'à quel point sa figure devenait rayonnante lorsque l'espoir du retour dans sa patrie se réveillait dans son cœur. Dans ces moments-là, son éloquence était sublime, et elle fournissait des expressions qui font encore, après tant d'années, bouillir mon sang dans mes veines quand ma mémoire se les rétrécit. Ces entretiens ont été jusqu'à ce jour la seule nourriture de mon âme; mais comme ils m'ont appris à servir Dieu et à aimer mon pays, je ne crois pas qu'ils m'aient laissé manquer de rien d'essentiel. J'apprendrai le reste plus tard.

« Cette bonne vie, que j'appellerai une halte dans mes malheurs, dura à peu

près six mois. Un jour mon père vint, comme de coutume, passer quelques moments avec nous; mais il me sembla triste et préoccupé. En embrassant ma sœur il avait des larmes dans les yeux, et en causant avec moi, il ne me fit pas entendre une seule parole d'espérance pour notre avenir de proscrits.

« Je lui demandai ce qu'il avait, car tout enfant que j'étais, je voyais bien que quelque chose le tourmentait; il y avait tant d'années que nous souffrions ensemble !

« Conduis ta sœur chez M<sup>lle</sup> Lery, me répondit-il à demi-voix, ce que j'ai à l'apprendre pourrait l'effrayer, la pauvre petite.

« J'obéis, et quand je revins, mon père, sans attendre que je le questionnasse de nouveau, me dit :

« Jacques, je suis horriblement inquiet; mais pour que tu puisses comprendre avec la plus grande attention et que tu rassembles tout ce que Dieu t'a donné d'intelligence.

« Je promis à mon père de faire tout ce qu'il me demandait, et il reprit :

« J'ai acquis hier la certitude d'un malheur et d'un danger que je soupçonnais depuis longtemps... c'est que nos alliés nous trahissent. Notre petite armée est un embarras pour eux, parce qu'elle est perpétuellement attaquée; ce qui les oblige à faire au moins semblant de venir à son secours et ils sont décidés à la laisser échapper à la première occasion.